

Municipalité de Moudon



**Préavis n° 77/25
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit de CHF 80'000.— pour la réfection
d'un trottoir à l'avenue de Bussy (RC 535)**

Délégué municipal : Gzim RAMA, municipal environnement et voirie, g.rama@moudon.ch,
076/213.37.69

Adopté par la Municipalité le 12 mai 2025

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 24 juin 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Dans le cadre des travaux d'entretien routier entrepris par la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes du Canton de Vaud) sur l'avenue de Bussy (RC 535) à l'été 2025, la Municipalité souhaite profiter du chantier pour la réfection du trottoir situé entre les numéros 59 et 63. Cette intervention vise à remettre en état un trottoir actuellement détérioré, à renforcer la sécurité des usagers qui empruntent ce tronçon et à en faciliter l'entretien notamment en période de déneigement.

Pour financer ces travaux, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit de CHF 80'000.—. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'objectif 2.03 du programme de législature 2021-2026 de la Municipalité à propos de l'entretien du réseau des infrastructures routières.

2. Description du projet

La réfection du chemin piétonnier reliant le quartier de l'avenue de Bussy à l'école Agrilogie Grange-Verney, le long de la RC 535, est nécessaire pour renforcer la sécurité et faciliter l'accès.

Le projet offrira aux piétons un itinéraire sécurisé et accessible, tout en améliorant la liaison entre le centre-ville, le quartier de villas et l'école.



Figure 1 : Plan de situation du projet

Concrètement, la réfection du trottoir existant à l'avenue de Bussy 59-63 (RC 535) est prévue sur environ 150 mètres de longueur, pour une surface d'environ 225 m².

Une lignée de bordurettes en béton (1000/80/250 mm) sera posée au bord du talus sur 150 mètres de longueur et une lignée de bordure type « Etat de Vaud » en béton (200/120/240 mm) sera posée au bord de la route principale sur environ 150 mètres de longueur.

La largeur du trottoir sera de 1.50 m. En complément, trois sacs de routes seront remplacés.

Informations de base du trottoir :

Longueur (m) :	150 m
Largeur (m) :	1.50 m
Surface (m ²) :	225 m ²
Coût des travaux :	CHF 80'000.00 TTC, montant forfaitaire

S'agissant des objectifs visés pour la remise en état de ce trottoir, ils sont les suivants :

1. Améliorer l'accessibilité en facilitant le déplacement des piétons entre le centre-ville, le quartier de villas et l'école Agrilogie Grange-Verney, offrant un cheminement piétonnier sécurisé par rapport à la situation actuelle où le trottoir existant est étroit et en mauvais état.

2. Promouvoir la sécurité

Réduire les risques d'accidents en séparant les piétons des véhicules et en offrant un cheminement piétonnier rénové et sécurisé au bord d'une zone de 80 km/h.



Figure 2 : Etat actuel en aval



Figure 3 : Etat actuel en amont

Contraintes / Solutions

Les contraintes et solutions pour la réfection de ce trottoir sont les suivantes :

1. Couvertres réseau assainissement existants :
Les couvertres existants seront relevés à niveau du futur trottoir.
2. Candélabres existants :
Plusieurs candélabres situés en bordure du futur trottoir ne devraient pas représenter d'obstacle, selon les projections du tracé.
3. Armoire électrique existante :
L'armoire électrique implantée à proximité du futur trottoir ne devrait pas non plus constituer une gêne.
4. Nature du terrain :
Des ajustements ponctuels du terrain seront nécessaires à certains endroits.

3. Aspects financiers

Une demande de comparaison d'offres a été demandée à trois entreprises afin de procéder à une comparaison de prix. Le montant retenu est forfaitaire et correspond à la meilleure offre reçue.

En cas d'acceptation par le Conseil communal, les travaux seront confiés à l'entreprise qui aura la charge d'intervenir à l'été 2025 dans le cadre des travaux de la DGMR sur l'avenue de Bussy, afin de faciliter l'organisation des travaux d'entretien routier et du trottoir dans leur ensemble.

Coût des travaux

Le tableau ci-après regroupe le coût des travaux :

Désignation	Coût CHF TTC
Installation de chantier	5'700.-
Démolitions et démontages	3'300.-
Terrassement et renforcement du coffre	16'800.-
Bordures et pavés	32'100.-
Revêtements bitumineux	22'100.-
TOTAL CHF TTC	80'000.-

Demande de subvention cantonale

Une demande de subvention a été transmise au Canton afin qu'il prenne en charge 50% des frais de construction, conformément aux articles 54 al.1 et al.2 de la Loi sur les Routes (LRou):

Art. 54 al.1 :

1 Les dépenses relatives aux aménagements annexes en bordure de routes, en dehors des traversées de localités, demandés par les communes, tels que trottoirs, places de parc, baies d'arrêt de bus, voies de présélection et pistes cyclables sont supportées par les communes.

Art. 54 al.2 :

2 L'Etat prend à sa charge la moitié des frais de construction et d'acquisition des terrains pour les trottoirs, baies d'arrêt de bus et pistes cyclables dont il admet la nécessité.

Incidences financières

Le respect des normes comptables MCH2 demande l'application de durées d'amortissement déterminées par le type d'investissement. Pour ce préavis, cela se résume de la manière suivante :

- Investissement « Travaux de menue importance » : CHF 80'000.- à amortir en 10 ans, soit CHF 8'000.- par année.

Selon les normes financières de référence du Canton, il est estimé qu'un minimum de 80% du coût des investissements doit être autofinancé et que le solde peut être couvert par l'emprunt.

Pour le présent préavis, il est calculé les charges financières suivantes :

Coût total des travaux CHF 80'000.-

Autofinancement 80% CHF 64'000.-

Fonds étrangers (emprunt) 20% CHF 16'000.-

Les intérêts (estimation 2.5%) des fonds étrangers devraient s'élever à CHF 400.— la première année et à un total de CHF 2'000.- sur toute la durée d'utilisation de l'investissement.

4. Aspects du développement durable

La réfection du trottoir s'inscrit dans une logique de développement durable en favorisant la mobilité douce et sécurisée. Ce projet contribue à un aménagement plus respectueux et accessible à tous.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

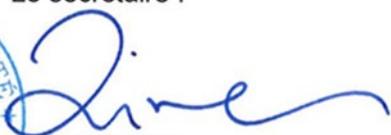
LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 77/25 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 80'000.—, à déduire toute aide et subvention éventuelle, pour la réfection d'un trottoir à l'avenue de Bussy (RC535),**
 2. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 3. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
La syndique : Le secrétaire :


C.PICO


DE MOUDON


A. IMERI

Annexes :

- Plan de situation et coupe type du trottoir projeté

Coupe type: 1:20

